

Charte du conducteur du service d'autopartage

Vous allez faire partie des conducteurs habilités à utiliser des **voitures en libre-service**. Avant de valider votre demande, merci de :

- ✓ Visionner [la vidéo mode d'emploi](https://provence.citiz.coop/mode-d-emploi) (<https://provence.citiz.coop/mode-d-emploi>)
- ✓ Répondre **impérativement** au [questionnaire](https://autopartage-provence.fr/public/?qu=8129ba934758e4dc7cc7ad9e80eccc1b6561ceee&d=56489) (<https://autopartage-provence.fr/public/?qu=8129ba934758e4dc7cc7ad9e80eccc1b6561ceee&d=56489>)

Une fois cette première étape faite, nous validerons votre dossier et vous enverrons vos codes par mail et la carte d'accès par courrier.

Pour le bon fonctionnement du service et le respect des autres conducteurs, **vous vous engagez à respecter les consignes suivantes :**

- ✓ Faire l'état des lieux au départ et au retour et **signaler tout nouveau dégât** sur l'application.
- ✓ **Relever l'arceau** en quittant la station grâce à la télécommande.
- ✓ **Ne pas fumer** dans la voiture.
- ✓ Ramener la voiture avec **plus du ¼ du carburant** dans le réservoir.
- ✓ Rendre le **véhicule propre** et ne rien laisser à l'intérieur.
- ✓ **Respecter l'heure de retour**. En cas d'impossibilité, prévenir le centre d'appel dans les meilleurs délais.

NOM, Prénom :
Adresse postale **personnelle** (obligatoire):
Tél. portable :
E-mail :
N° carte Transpass (orange/bleu) /Zou :

Fait à le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :